

Effets secondaires : le vaccin BioNTech/Pfizer devant la justice allemande

écrit par Christine Tasin | 14 juin 2023



Le vaccin BioNTech/Pfizer, dit Comirnaty, est sur la sellette à propos de ses effets secondaires présumés.

© Photo de Mat Nano sur unsplash.com



Le vaccin BioNTech/Pfizer, dit Comirnaty, est sur la sellette à propos de ses effets secondaires présumés.

© Photo de Mat Nana sur unsplash.com

SANTÉ – Lors d'un [récent entretien](#) pour *France-Soir*, le médecin, biophysicien et épidémiologiste Martin Zizi prévenait : « **La crise vaccinale est en train de commencer** ».

Après avoir été longtemps mise sous le boisseau, régulièrement ignorée voire niée par les autorités [politico-sanitaires](#) et les médias ([1](#), [2](#), [3](#)), **la question des effets secondaires liés aux vaccins anti-covid-19 fait désormais les titres de l'actualité judiciaire européenne.**

En Allemagne, au tribunal de Hambourg, débute ce lundi 12 juin la première audience d'un long procès qui va juger la responsabilité en la matière du laboratoire BioNTech, dont le siège se situe à Mayence (Rhénanie-Palatinat).

Une médecin victime d'effets secondaires invalidants

Dès le début de la pandémie, ce laboratoire s'est associé à l'industriel Pfizer pour mettre au point le Comirnaty, l'un

des vaccins anti-Covid-19 les plus commandés et utilisés au monde, qui fait usage de la technologie ARN « messenger » (ARNm).

Selon la plaignante, qui a tenu à garder l'anonymat, de nombreuses douleurs l'auraient accablée depuis sa vaccination, dont une asthénie chronique et un lymphœdème.

Médecin hospitalière, son activité professionnelle a été compromise : « *Elle ne peut plus travailler le même nombre d'heures* » et a dû renoncer à son activité sportive, affirme l'un de ses avocats, Tobias Ulbrich, interrogé par l'AFP.

« *Pour des raisons de santé* », elle n'a pu se déplacer à l'audience, précise un autre avocat associé, Marco Rogert. En réparation, du fait de l'apparition de ses diverses pathologies, la plaignante demande 150 000 euros de dommages et intérêts.

Les avocats souhaitent une « réelle expertise »

Le cabinet d'avocat qui attaque BioNTech a demandé à évaluer « l'impartialité du juge », selon un porte-parole du tribunal. Au lieu d'un seul juge, la défense souhaite voir « une réelle expertise » menée par des magistrats spécialisés en santé, selon Me Rogert. Cette requête sera retenue ou refusée dans les prochains jours, par la justice allemande. Elle suspend pour le moment l'avancée des débats.

Du côté de la défense, le laboratoire BioNTech a indiqué avoir « soigneusement examiné les problèmes de santé décrits » par la médecin. « *Sur la base de l'ensemble des informations fournies* », celui-ci est parvenu à « *la conclusion que le procès n'est pas fondé* ».

L'enjeu est crucial : déterminer la causalité claire entre les effets secondaires et les injections de vaccins à base d'ARNm et ainsi pointer les éventuelles défaillances des

fabricants.

Selon la loi allemande, les fabricants de médicaments sont responsables des effets secondaires, à partir du moment où le lien est scientifiquement démontré et que la balance bénéfice-risque n'est pas favorable aux vaccinés.

Le retour de la balance bénéfice-risque au cœur du débat ?

L'un des points clefs pour trancher cette question devrait porter sur le rapport entre le nombre de vaccins administrés et le nombre d'effets secondaires signalés, notamment graves.

[Selon des chiffres de l'institut Paul Ehrlich](#), cités par l'AFP, « *sur les 192 millions de vaccins administrés en Allemagne, 338 857 signalements d'effets secondaires, dont 54 879 jugés graves* » ont été rapportés.

Soit un taux de 0,028% d'effets secondaires graves après vaccination. Un chiffre à rapprocher, par exemple, de la mortalité pour cause de Covid.

En effet, en France, pour les 20-59 ans, soit la tranche d'âge des actifs, sur une période de deux ans après le début de la crise sanitaire (2020), 5403 décès sont à déplorer pour 33 192 633 individus (sources : Santé Publique France et INSEE – 2021). **Le taux de létalité est par conséquent de 0,016%.**

La problématique de la balance bénéfice-risque apparaît. Après que les autorités occidentales aient fait le choix d'une vaccination massive, **on peut se demander s'il était raisonnable de faire courir aux populations âgées de moins de 60 ans un tel risque d'effets secondaires graves post-vaccin.**

Un risque presque deux fois supérieur à celui de décéder du Covid, un chiffre lui-même très bas, voire infinitésimal

pour les plus jeunes.

Interviewé par la chaîne publique allemande ZDF en mars dernier, le ministre de la Santé allemand, Karl Lauterbach a préféré rappeler la « rareté » apparente des effets secondaires : le nombre de ces derniers se trouveraient « dans la fourchette de moins de 1/10 000 vaccination, donc ce n'est pas si courant », dit-il, interprétant les données du Paul-Ehrlich Institut.

Le ministre reconnaît une « aide » nécessaire et une prise en charge « plus rapide » des victimes des effets secondaires vaccinaux (et des cas de covid longs).

Procédures similaires en France et en Grande-Bretagne

Des centaines d'autres plaintes sont en cours d'instruction outre-Rhin. Elles rejoignent des procédures similaires déjà initiées notamment [en France](#) et en [Grande-Bretagne](#). Les effets secondaires des vaccins incriminés sont sérieux ou graves : myalgies, insomnies, AVC, thromboses, myocardiques, dérèglement de menstruations...

Ces multiples pathologies ont un impact considérable sur la vie quotidienne. Selon les présentations de dossiers judiciaires, ils apparaissent sur des sujets qui se déclarent avoir auparavant été en bonne santé.

[Un documentaire](#) diffusé par la chaîne franco-allemande Arte en février dernier, intitulé « *Vaccination anti-Covid, vivre avec les effets indésirables* » présente des témoignages de victimes outre-Rhin. Une parole libérée, qui détonne avec la chape de plomb généralement observée en France à ce sujet, et qui annonçait bel et bien le lancement de « *la crise vaccinale* ».

<https://www.francesoir.fr/societe-sante/effets-secondaires-vaccin-biontech-pfizer-devant-justice-allemande>